

SOCIÉTÉ



Le français menacé ?

Des intellectuels français et québécois ont appelé au président Mitterrand pour sauver le français du « tout à l'anglais » et l'historien Alain Decaux parle de son stage comme « ministre de la Francophonie ».

Page 11

Le Canada anglais réussit à s'entendre

■ Sénat triple E ■ Droit de veto au Québec

Maurice Girard
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a annoncé hier soir une entente « historique » aux termes de laquelle les provinces de l'Ouest obtiennent un Sénat élu, égal et efficace, dit triple E, assorti de façon conditionnelle à un droit de veto pour le Québec qui gagne de plus trois députés additionnels à la Chambre des Communes.

ont convenu de négocier avec le Québec l'emplacement de la clause de la société distincte, qui pourrait être renforcée en étant incluse dans la clause Canada plutôt qu'en la laissant dans la Charte fédérale des droits et libertés. On s'est déjà entendu pour conserver les trois juges québécois à la Cour suprême et un partage limité des pouvoirs en confiant en exclusivité aux provinces quelques secteurs comme la forêt et le tourisme.

Cet accord que M. Clark a qualifié de parfait fera l'objet d'une rencontre des premiers ministres dans les prochains jours à laquelle le premier ministre Robert Bourassa de-

vrait vraisemblablement assister, se joignant pour la première fois depuis deux ans aux négociations multilatérales. Le Parlement fédéral sera convoqué comme prévu le 15 juillet.

« Ce que nous sommes en train de faire, c'est de répondre à la question que le premier ministre Robert Bourassa posait à l'Assemblée nationale: Qu'est-ce que le Canada (anglais) veut ?, a expliqué Joe Clark peu après 22h30.

Plus que jamais, le Québec s'est tenu tout au long de la journée au courant de la progression des pourparlers. Le premier ministre de l'Ontario s'est entretenu au téléphone avec M. Bourassa, d'autres négocia-

teurs fédéraux et provinciaux l'ont fait à d'autres niveaux.

Les autochtones ont réussi à maintenir leurs acquis. Comme on l'avait annoncé la veille, il a été décidé de reporter à cinq ans le délai imparti aux provinces avant l'intervention des tribunaux pour forcer la mise en oeuvre de gouvernements autochtones. Ils auront de plus un droit de regard sur toute modification constitutionnelle qui pourrait les toucher par le truchement d'un mécanisme à définir.

On s'est par ailleurs entendu pour renforcer l'union économique en assurant la libre circulation des biens

Voir page 4 : Le Canada

Norsk Hydro devra payer aux USA des droits de 53 % sur son magnésium

Catherine Leconte

DES TAXES DOUANIÈRES américaines de 52,94 % risquent fort de s'abattre le mois prochain sur le magnésium pur produit au Québec par la compagnie norvégienne Norsk Hydro pour exportation aux États-Unis. Mais le gouvernement du Québec se félicite de la décision rendue hier à cet effet par le Département américain du Commerce, parce qu'elle établit le principe que les fameux « contrats à partage de risque » d'Hydro-Québec ne constituent pas a priori des subventions.

Cette décision fait suite aux plaintes que le producteur américain Magnesium Corporation of America (MagCorp) avait déposées en septembre dernier contre Norsk Hydro, accusée de vendre son magnésium aux États-Unis à des prix inférieurs aux coûts de production de son usine de Bécancour (dumping) et d'avoir bénéficié de subventions illégales de la part du gouvernement du Québec,

notamment sous forme de tarifs d'électricité préférentiels consentis par Hydro-Québec. Le Département du Commerce a révisé à la baisse ses décisions préliminaires, qui aboutissaient à frapper le magnésium pur et les alliages d'une pénalité douanière de 65,59 %. Le magnésium produit par Norsk Hydro en Norvège est, lui, exonéré de tout blâme.

« Ce n'est pas une mauvaise décision », estimait hier en entrevue le vice-président aux affaires juridiques et corporatives de Norsk Hydro, Pierre Messier, qui soulignait en outre que l'entreprise ne s'avoue pas encore battue. La décision du Département du Commerce ne sera en effet exécutoire que si la Commission américaine du commerce international (ITC) juge que les pratiques commerciales de Norsk Hydro aux États-Unis causent un préjudice grave à l'ensemble de ses concurrents américains. L'ITC a rendu une décision préliminaire en ce sens, mais sa décision définitive est atten-

Voir page 4: Norsk



De 60 000 qu'ils étaient avant même que le spectacle commence, les admirateurs d'Uzeb se chiffraient par 90 000 à 23h, au plus fort de la tourmente musicale qui secouait, hier soir, la grande scène montée aux abords de la Place des Arts.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL

Uzeb pour tous

Sylvain Cormier

POLULAIRE, Uzeb? Et comment! Populaire au meilleur sens du terme, c'est-à-dire qui s'adresse au plus grand nombre. De fait, à 23h hier soir, deux heures après le début du spectacle, tout autour de la grande scène érigée à l'intersection Jeanne-Mance et Ste-Catherine, ils étaient 90 000 d'après les chiffres fournis par le Festival. Une foule bigarrée, une foule fusion, serions-nous tentés de dire, où les métalux côtoyaient les petites familles et les couples bon chic-bon genre, où les curieux en

Voir page 4 : Uzeb

Les canons se remettent à tonner à Sarajevo

Les Sept n'écartent plus la force pour protéger l'acheminement des secours

SARAJEVO (Reuter) — Les combats ont repris hier à Sarajevo en dépit de la menace, brandie par les leaders des sept pays industrialisés à Munich, d'une intervention militaire internationale pour garantir l'acheminement des secours en Bosnie-Herzégovine.

Les tirs des chars ont touché le quartier de l'hôtel Holiday Inn où réside la majeure partie de la presse internationale. Ils se sont ensuite étendus vers le centre de la capitale bosniaque et le bâtiment de la présidence.

L'intensité des combats a décliné en soirée et les véhicules blindés des Nations unies ont pu reprendre leurs patrouilles dans le centre-ville.

Les affrontements avaient repris peu après que le président de Bosnie, Alija Izetbegovic, eut assuré le chef des forces de l'ONU à Sarajevo, le major-général Lewis MacKenzie, que les forces bosniaques n'avaient pas l'intention d'essayer de quitter la capitale pour établir la jonction avec les troupes croates à l'ouest de la ville.

Le ministre bosniaque de la Défense, Jerko Dodo, avait proposé lundi que Croates et Musulmans tentent ensemble de briser le siège imposé à la ville par les Serbes, en s'attaquant à leurs positions sur les collines.

D'autres affrontements ont également opposé les forces irrégulières serbes aux Croates et aux Musulmans près des villes de Brcko et Derventa, dans le nord de la Bosnie-Herzégovine. Les Serbes ont progressé vers Bosanski Brod, près de la frontière croate, a annoncé le radio croate.

Les derniers combats à Sarajevo sont les plus violents depuis le cessez-le-feu partiel accepté le mois dernier par tous les belligérants pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le pont aérien s'est cependant poursuivi hier. Dix-sept avions ont pu se poser sur l'aéroport Butmir, malgré des tirs d'armes automatiques et de mortier provenant des zones proches de l'aéroport, a rapporté l'ONU.

Ces appareils venaient des États-Unis, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de France, du Danemark, du Canada, de Grèce et d'Italie.

Des soldats français membres de la force des Nations unies ont, selon l'ONU, dû riposter par deux fois ces derniers jours alors que leurs véhicules blindés étaient pris pour cibles par des tireurs isolés entre l'aéroport et le centre-ville.

À Munich, les sept pays les plus industrialisés ont menacé hier les belligérants en Bosnie-Herzégovine d'usage de la force si les convois hu-

manitaires étaient attaqués et ont envisagé la tenue d'une conférence internationale sur la Yougoslavie.

« Nous mettons fermement en garde les parties concernées, y compris les forces irrégulières, afin qu'elles ne menacent d'aucune façon la vie des hommes engagés, sans exclure les moyens militaires, afin d'atteindre ses objectifs humanitaires », ajoutent-ils.

Les Sept (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon) apportent leur soutien à la Conférence de paix de la Communauté européenne sur la Yougoslavie, présidée par Lord Carrington, et appellent les parties à reprendre les négociations au sein de cette conférence.

« Nous sommes, soulignent-ils, en faveur d'étroites consultations entre la Conférence présidée par Lord Carrington, la Communauté européenne, les Nations unies, et les autres parties concernées par la crise yougoslave. »

« Ces consultations pourraient conduire à la tenue d'une Conférence internationale plus large qui se saisi-rait des questions en suspens, notamment de celles relatives aux minorités. »

Dans cette déclaration, lue par le ministre allemand des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, les Sept désignent la Serbie comme responsable de la situation de guerre dans l'ex-Yougoslavie.

« Si ces efforts venaient à échouer du fait du refus des parties concernées de coopérer pleinement avec les Nations unies, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait examiner d'autres mesures, sans exclure les moyens militaires, afin d'atteindre ses objectifs humanitaires », ajoutent-ils.

« Bien que toutes les parties aient contribué à la situation actuelle, la plus grande part de responsabilité revient aux dirigeants serbes et à l'armée yougoslave que ceux-ci contrôlent », soulignent les dirigeants du G-7.

Toutefois, en Bosnie-Herzégovine, théâtre des combats actuels, ils mettent l'accent sur « la nécessité pour la Serbie et la Croatie de respecter

Voir page 4: Les canons

Le CHUL en tutelle

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Parce qu'il n'a pas su s'administrer, qu'il a développé une stratégie du fait accompli, de « la fuite en avant » et accumulé un déficit de 18,6 millions \$ depuis à peine cinq ans, le Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) a été mis en tutelle, hier, par le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté.

En annonçant cette décision, au lendemain de la démission du directeur général du CHUL, le Dr Jacques Brunet, le ministre a déclaré qu'il n'avait vraiment plus le choix.

« La situation est devenue suffisamment instable et insécure au CHUL, a-t-il dit, pour justifier cette intervention énergique de notre part. »

Selon les termes de la loi 120 sur les administrations provisoires, adoptée en août 1991, la période de tutelle intérimaire doit être de 120 jours. Dans le cas du CHUL elle sera dirigée par le sous-ministre au recouvrement de la santé Reynald Garon en attendant qu'un tuteur permanent, dont l'intervention pourrait durer plusieurs années, soit désigné au cours des prochains jours.

Pour éviter les spéculations, M. Côté a aussi rendu public le rapport de la firme Conseil et gestion d'organisations CGO inc., qui l'a convaincu d'agir.

Le document précise que le déficit accumulé au 31 mars 1992 atteint 18,6 millions \$ dont 12,6 millions \$ attribuables au fonds d'exploitation, 6 millions \$ aux immobilisations incluant 2,8 millions \$ pour des projets non autorisés.

Le ministre a souligné que ses fonctionnaires étaient intervenus régulièrement depuis octobre 1988 auprès du CHUL pour discuter des mesures à prendre pour résorber les déficits croissants d'année en année.

Il a précisé qu'après des analyses plus approfondies il ne serait pas surpris d'apprendre que la situation est encore pire que ne le démontrent ces chiffres.

M. Côté a cependant écarté la fraude ou la malversation. Il s'est même empressé de vanter les mérites de l'ex-directeur général M. Brunet « un grand développeur » mais probablement un pauvre administrateur.

Il a souligné que les vérificateurs ont découvert que, depuis 1987-1988, les administrateurs du CHUL transformaient, dans leurs analyses financières annuelles, des déficits en surplus en considérant des dépenses admissibles comme non admissibles et en les imputant aux activités accessoires.

En 1990-1991, par exemple, les états financiers du CHUL ont montré un surplus de 40 000 \$ dans la colonne des activités principales alors que les comptables de CGO y ont dé-

Voir page 4: Le CHUL

CAHIER SPÉCIAL

ÉDUCATION — Formation des maîtres

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée: le 7 août 1992

PARUTION
le 15 août
DANS
LE DEVOIR

D'ici l'an 2001, le quart des professeurs actuels des niveaux primaire et secondaire auront pris leur retraite. La situation est semblable dans les cégeps.

Quels changements provoquera ce rajeunissement du corps professionnel? Quels standards doit-on exiger de ces nouveaux maîtres? Les futurs professeurs possèdent-ils une formation suffisante pour enseigner à nos enfants? Comment s'y prendra-t-on, dans les universités, pour accueillir cette nouvelle clientèle?

Dans son édition du 15 août, LE DEVOIR se penchera sur l'éducation de demain au Québec.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le CHUL

couvert un déficit de 2,7 millions \$.

Pour l'instant, les mesures correctives toucheront la productivité, mais les coupures de services ne sont pas exclues.

Selon CGO, l'amélioration de la productivité dans le bloc opératoire, dans les laboratoires, la pharmacie, la buanderie et la lingerie et dans le fonctionnement des installations accessoires, pourrait permettre de récupérer entre 1 et 2 millions \$.

Les auteurs du rapport ont toutefois pris la peine de suggérer une liste des abolitions à court terme et des économies qui s'y rattacheraient.

Par exemple, la fermeture du centre de jour pour personnes âgées économiserait 183 000 \$; l'intégration du laboratoire d'anesthésie à celui de biochimie 100 000 \$, la fermeture de la médecine dentaire 106 000 \$ et l'arrêt des activités de chirurgie cardiaque pédiatrique 217 000 \$.

On parle aussi de fermeture d'une cinquantaine de lits sur 307 en psychiatrie, en pédiatrie, dans les blocs opératoires et de médecine.

Les dépenses liées à l'Opération Enfant-soleil et au CHUL international devront être également scrutées à la loupe.

« Dans le contexte de restrictions budgétaires au ministère et au gouvernement, a soutenu M. Côté, le CHUL doit lui aussi présenter une administration et une gestion serrées de ses activités. »

À ses détracteurs qui parlent de sous-financement du CHUL, M. Côté a rappelé que le ministère a épongé, en 1985-86, tous les déficits des centres hospitaliers au Québec.

« Depuis ce temps-là, a-t-il précisé, le CHUL s'est vu octroyer au-delà de 20 millions \$ en plus de son budget de base. »

◆ Norsk

due pour le 11 août et M. Messier estime avoir « de bons arguments » pour l'infléchir.

Et en dernier recours, aux termes du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange canado-américain, ces décisions pourraient encore, à la demande du Canada, être passées en revue par un groupe spécial binational qui a le pouvoir de les casser s'il les estime infondées. M. Messier signalait hier la ferme intention de Norsk Hydro d'aller ainsi en appel au besoin. Et le ministre québécois des Affaires internationales John Ciaccia a indiqué, dans une entrevue téléphonique depuis Washington, que « si Norsk veut y aller, on va y aller avec elle, définitivement ».

Mais le soulagement était d'ores et déjà très net hier du côté gouvernemental, parce que vu de Québec, les inquiétudes dissipées hier dépassaient le strict problème du magnésium (qui, après tout, ne représente guère que 0,5 % du total des exportations québécoises vers les États-Unis, soit une cinquantaine de millions \$ par an). Car les alumineries, autres grandes bénéficiaires de cette tarification avantageuse de l'électricité destinée à appâter au Québec de gros investisseurs industriels étrangers, craignaient d'être à ce titre les prochaines victimes des humeurs protectionnistes américaines.

« Le jugement du Département du Commerce reconnaît la validité des pratiques commerciales d'Hydro-Québec et maintient l'intégrité des contrats à partage de risque », a commenté hier la ministre de l'Énergie, Lise Bacon, pour en conclure que c'est « une décision satisfaisante » et « très positive ».

« C'est un signal clair que les con-

trats à partage de risque peuvent continuer à exister et qu'il peut même y en avoir d'autres pour d'autres industries », a renchéri son collègue des Affaires internationales. « Ça devrait rassurer les aluminières », a ajouté M. Ciaccia, qui a personnellement mené les trois derniers jours d'après discussions (jusqu'à minuit et demie dans la nuit de lundi à mardi !) avec les autorités commerciales américaines.

Les pénalités douanières ont été fixées hier à 31,33 % sur le magnésium pur au titre des droits anti-dumping et à 21,61 % sur le métal pur et les alliages au titre des droits compensateurs liés aux subventions alléguées. Les alliages représentent environ 25 % des exportations québécoises de Norsk vers les États-Unis, mais « c'est le marché en progression », explique M. Messier, puisque c'est celui des pièces fondues utilisées en particulier par l'industrie automobile.

En décembre dernier, le Département du Commerce avait initialement estimé à 32,85 % les droits compensateurs, dont 24 % imputables aux tarifs préférentiels consentis par Hydro-Québec à Norsk Hydro aux termes d'un contrat à risque partagé (le seul des 14 contrats de ce type qui ait été rendu public, à la suite de fuites et de démentis juridiques). Dans la décision d'hier, le contrat ne représente plus que 14 % et surtout, ont expliqué MM. Ciaccia et Messier, ce montant sera vraisemblablement annulé, rétroactivement au 1er janvier 1992, quand Norsk Hydro et Hydro-Québec ratifieront une version amendée de ce contrat, conformément à une lettre d'intention qu'ils ont signée en juin dernier pour amadouer les autorités américaines.

L'amendement négocié au contrat supprime notamment l'escompte non remboursable qu'Hydro avait consenti à Norsk pour les premières années d'exploitation de l'usine implantée il y a trois ans à Bécancour, et modifie la formule de fluctuation des tarifs de l'électricité pour l'indexer sur le prix du magnésium, ce qui aligne le contrat de Norsk sur le principe des contrats consentis aux alumineries.

Pour Norsk, cela aboutit à majorer le prix de l'électricité, mais pour autant, « on ne paiera pas des tarifs de fous », a commenté en riant M. Messier. Et c'est de toute évidence un moindre mal, quand on sait que la majeure partie de la production québécoise de Norsk est exportée vers les États-Unis.

Une proportion de 6 % du droit compensateur imposé hier est par ailleurs imputable à une subvention que la Société de développement industriel (SDI) avait accordée à Norsk pour les équipements anti-pollution de son usine, et c'est sur ce point que M. Ciaccia entend aller défendre sa cause devant le tribunal bilatéral du libre-échange. Mais le ministre s'est par ailleurs félicité d'avoir déjà réussi à faire changer d'avis le Département du Commerce sur la question de la participation de Norsk Hydro à l'Institut québécois de la technologie du magnésium (l'un des enfants chéris du ministre de l'Industrie Gérard Tremblay dans le cadre de sa stratégie des grappes industrielles), participation qui n'est désormais plus jugée compensable.

Au printemps, Norsk avait réduit de moitié la production de son usine de Bécancour, en invoquant la récession économique mais aussi la menace des sanctions commerciales américaines qui auraient sérieusement compromis son avenir en lui fermant pratiquement l'accès au marché américain, si la décision préliminaire de 65,59 % de pénalité sur tous les types de magnésium avait été maintenue. La décision rendue hier à Washington n'est pas une raison suffisante pour relever le niveau de production, a indiqué M. Messier, mais elle est aussi suffisamment modérée pour qu'« on n'ait pas à en tirer de conclusion sur l'opération de l'usine ».

◆ Uzeb

tous genres se mêlaient aux aficionados.

En s'appropriant le soir réservé à la grande fête du Festival de jazz, qui a vu lors des éditions précédentes les innombrables souffleurs d'Urban Sax, le zoulou blanc Johnny Clegg, le proluxe guitariste Pat Metheny, sans oublier les maîtres de la salsa et du zydeco, se créer d'indéfectibles liens avec les Montréalais, qu'ils soient de souche ou d'un soir, Uzeb tenait l'occasion rêvée de disperser le grand malentendu selon lequel ils distillent une musique élitiste et cérébrale. Ils ne l'ont certes pas ratée.

« Je pense qu'il y a plein de gens qui vont découvrir Uzeb », affirmait avec optimisme mais sans une once de prétention l'as guitariste Michel Cusson avant-hier au local de répétition du groupe à St-Henri. « Plusieurs ont d'Uzeb une idée toute faite, et disent, Uzeb? ah oui, on connaît, alors que je suis sûr qu'ils n'ont jamais écouté un de nos disques. » Dès l'introduction, le groove puissamment appuyé d'Uzeb Club, l'hymne national du trio, tout le monde a compris que cette fusion-là produisait vraiment beaucoup de chaleur.

Il n'y avait qu'à se concentrer sur les solos de Cusson, dont la maestria technique se doublait d'un sens aigu des *fuzz tones* et de la distorsion contrôlée. Il n'y avait qu'à recevoir en plein ventre la frappe tord-boyaux de Paul Brochu, profondément physique malgré une précision stupéfiante. Il n'y avait qu'à apprécier le caractère foncièrement adaptable du jeu d'Alain Caron à la basse, capable du funk le plus syncopé comme des glissandos les plus amoureux fluides.

Attrait majeur, vu le succès notable de ses créations au défilé du 350e, le 16 mai dernier, les projections de Michel Lemieux, dont j'aurai au moins vu les motifs abstraits, les séries de chiffres inversés et la carte de Montréal en couleurs, épousant le relief très drapé à damier des fenêtres du Complexe Desjardins, des ronds de la PdA et des murs lisses du MAC, offraient un pendant idéal au grand art grand public d'Uzeb.

Pas très chaud à certains moments quant aux effets de synthèse ajoutés à la basse, surtout la fausse flûte de pan aux relents inévitablement zamphiriens, ni toujours complètement attentif aux passages les plus recherchés, j'avais bien hâte que les copains conviés pour l'occasion, le violoniste Didier Lockwood, le trompettiste Tiger Okoshi et les claviéristes Jean St-Jacques et Michel Cyr (Ti-Mike, disait Caron), transformant le trio en septette, pour que le pari d'une fusion populaire devienne complètement réalité. Hélas, ayant à mon grand dam quitté les lieux trop tôt, j'ai compensé en fantasmant un rappel où, revenue de France, Diane Tell ramenait les gars d'Uzeb, ses anciens accompagnateurs, à leur point d'origine. Ce fut elle une fin véritablement populaire. On peut bien rêver.

◆ Les canons

l'intégrité territoriale » de cette république.

« Le pont aérien sur Sarajevo ne peut être que le début d'un effort humanitaire de plus vaste ampleur. Il faut garantir la sécurité des accès par route à Sarajevo ainsi que vers d'autres parties de la Bosnie-Herzégovine. »

Les Sept soulignent également que les sanctions décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies « doivent être appliquées intégralement ».

Ils pressent les dirigeants serbes de respecter les droits des minorités, de s'abstenir de toute nouvelle répression au Kosovo (à majorité albanaise) et d'engager un dialogue avec des représentants du Kosovo en vue de définir un statut d'autonomie. Enfin, les États-Unis sont prêts à

New York s'embrase

NEW YORK (AFP) — Un mort, au moins 20 blessés, des voitures incendiées et des boutiques pillées : New York s'est embrasée dans la nuit de lundi à hier quand une manifestation contre la violence policière a dégénéré en émeute dans un quartier hispanique du nord de Manhattan.

Le fragile équilibre racial de la ville, qui avait pourtant résisté lors des émeutes de Los Angeles il y a deux mois, a une nouvelle fois volé en éclats après un simple fait divers, comme l'été dernier à Brooklyn où Noirs et police s'affrontaient.

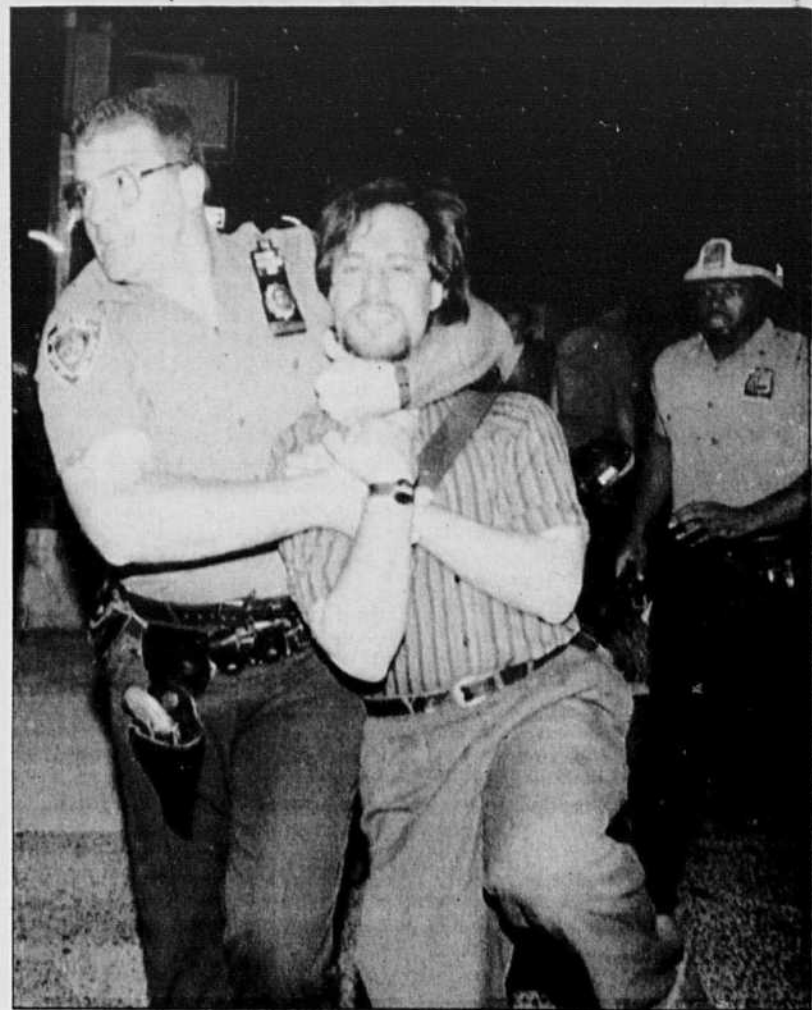
Mais cette fois-ci, c'est à Washington Heights, un quartier hispanique à majorité dominicaine, que le feu a pris.

Tout a commencé vendredi soir. Des policiers repèrent un jeune Dominicain qui semble cacher une arme sous ses vêtements et tentent de l'interpeller. Une course-poursuite s'engage et Jose Garcia, 23 ans, est finalement tué de deux balles dans le hall d'un immeuble. Légitime défense, dit l'officier blanc Michael O'Keefe.

Mais des témoins disent ensuite que Jose Garcia, en liberté surveillée à la suite d'une affaire de drogue, n'était pas armé et a été roué de coups avant d'être abattu par le policier, des affirmations qui n'ont pas encore été vérifiées mais qui ont immédiatement fait monter la tension dans ce quartier où le commissariat fait déjà l'objet d'une enquête pour corruption.

Malgré les habituelles tentatives de désamorçage — promesse d'une enquête, visite de la famille de la victime par le maire noir David Dinkins et paroles apaisantes des autorités religieuses — la violence a éclaté lundi soir lors d'une manifestation organisée en protestation contre la mort de Jose Garcia.

« Police assassin », « Justice », « Les Dominicains Unis » scandaient plusieurs centaines de manifestants en espagnol quand des éléments incontrôlés, des jeunes selon les témoins, ont commencé de renverser



Un quartier hispanique de New York a été le théâtre de violentes émeutes, hier, suite à la mort d'un jeune homme de 24 ans abattu par la police en fin de semaine. La police a fait plusieurs arrestations mais le climat demeure extrêmement tendu et fait craindre un soulèvement comme celui qui a bouleversé Los Angeles il y a deux mois.

et incendier des voitures. En peu de temps, la violence s'était étendue sur une trentaine de blocs et les télévisions retransmettaient des images rappelant Los Angeles.

Malgré la présence de quelque 700 policiers, les émeutiers ont pillé plusieurs boutiques, incendié d'innombrables poubelles, des voitures et trois bâtiments abandonnés, jeté des bouteilles depuis les toits et tiré des coups de feu, dont un légèrement endommagé un hélicoptère de la police.

Au total, une personne est morte

— un émeutier pourchassé par des policiers a sauté d'un toit et s'est tué — et au moins une vingtaine ont été blessées, dont huit policiers, selon les forces de l'ordre qui ont arrêté quelque 25 personnes.

Hier matin, le calme était revenu à Washington Heights où une équipe municipale nettoyait les rues mais l'image de la ville était une nouvelle fois sérieusement atteinte, juste une semaine avant qu'elle n'héberge la Convention démocrate, événement qui sera suivi par toutes les télévisions du pays.

Entente à The Gazette et au Toronto Star

Jean Dion

LORS D'UN scrutin tenu lundi et hier, les employés syndiqués du quotidien montréalais *The Gazette* membres de la Guilde des employés de journaux de Montréal ont accepté, dans une proportion de 82 %, les concessions proposées par la direction du journal, évitant ainsi une soixantaine de mises à pied.

À Toronto une entente au *Toronto Star* mettait fin, également hier soir, à une grève d'un mois.

L'entente ratifiée à *The Gazette* prévoit que les syndiqués renoncent à une augmentation de 5 % des salaires, qui devait entrer en vigueur ce mois-ci, et perdent une semaine de vacances. En échange, le syndicat a obtenu l'assurance qu'aucun congédiement ne sera effectué au cours de l'année qui vient et que les avantages précités seront retournés aux employés si les revenus de l'entreprise

en 1992 dépassent les prévisions de la direction.

Rappelons qu'en avril dernier, l'éditeur de *The Gazette*, David Perks, avait indiqué que 59 mises à pied s'avaient nécessaires dans la mesure où les employés refusaient de renoncer à l'augmentation de salaire et à la semaine de vacances supplémentaire. Pour justifier ces congédiements, la direction du journal invoquait des problèmes financiers liés notamment à une baisse des revenus publicitaires, alors que le syndicat faisait valoir que l'entreprise avait enregistré des profits en 1991.

À la mi-juin, les employés syndiqués avaient rejeté la proposition de leur employeur. Dès lors, avait dit M. Perks, les congédiements devenaient inévitables et devaient prendre effet le 21 août prochain. Depuis, de nouvelles négociations avaient été enclenchées.

Les abolitions de postes à temps plein comprenaient 32 pertes d'emploi dans la salle de rédaction, 20 au

département du tirage, six à la publicité et la mise à pied d'un concierge.

L'un des 18 quotidiens propriété de la chaîne Southam, *The Gazette* a un tirage de 170 000 copies. L'entreprise compte 825 employés, dont 480 sont membres du local 111 de la Guilde des employés de journaux de Montréal.

À Toronto le *Toronto Star* et le syndicat représentant ses 1500 employés en sont venus à une entente de principe, tard hier soir, qui met fin à une grève d'un mois.

Le porte-parole du quotidien canadien au plus important tirage a déclaré que l'employeur était tout à fait heureux qu'une entente soit intervenue et qu'elle ferait en sorte que les employés retourneront au travail le plus rapidement possible.

Aucun détail de l'entente n'a été rendu public, les deux parties désirant attendre le vote de ratification qui sera mené jeudi auprès des membres du Southern Ontario Newspaper Guild avant de se prononcer.

redéployer leurs navires dans l'Adriatique pour soutenir les opérations d'acheminement de l'aide humanitaire en Yougoslavie mais n'interviendront pas pour mettre fin aux combats, a déclaré hier Colin Powell, chef d'état-major inter-armées de l'armée américaine.

« Mais la position de mon gouvernement est que nous devons toujours préserver la possibilité d'une intervention militaire multilatérale. Cette intervention viserait à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et pas à résoudre des problèmes politiques », a-t-il dit.

◆ Le Canada

et des personnes bien que certaines exceptions seront prévues plus tard.

Selon l'entente conclue, le Sénat deviendra une chambre élue où toutes les provinces obtiendront huit sénateurs, plus deux chacun pour les territoires. Pour le Québec, il s'agit d'une baisse de plus de moitié de ses représentants, qui passeront de 24 à huit.

Le nouveau Sénat tiendra ses élections en même temps que la Chambre des Communes, mais le mode

d'élections sera la proportionnelle simple.

La question de la représentation autochtone sera réglée plus tard.

Selon le modèle retenu, le Sénat pourrait, avec 50 % des voix plus une, imposer son veto à la levée de tout impôt sur les ressources naturelles; une majorité de 60 % sera nécessaire pour exiger une session extraordinaire avec les Communes; et un veto de 70 % pour tous les projets de loi qui n'ont pas de portée financière. La double majorité est maintenue pour les projets de loi à portée linguistique ou culturelle pour protéger la société distincte québécoise.

Au total, la Chambre des Communes comptera 312 sièges, dont 78 pour le Québec.

À l'unisson, les premiers ministres des provinces ont repris le refrain du compromis et qualifié d'« historique » l'entente conclue hier soir. Personne n'avait de réserve, pas même Clyde Wells, de Terre-Neuve, qui a promis de ne pas s'opposer au droit de veto pour toutes les provinces si la réforme du Sénat est appliquée tel quel.

Farouche adversaire de tout statut particulier pour le Québec, M. Wells convient que le Sénat tel que

défini reste une version atténuée, dont il pourrait se satisfaire. Il a cependant dit: « Nous l'avons accepté à contrecœur ».

« Pour l'Ontario, il n'est pas question d'isoler le Québec. On a les conditions de l'entente du lac Meech. Toutes les conditions sont réunies », a déclaré Bob Rae, premier ministre de l'Ontario, qui trouve « absurde » de même envisager de parler d'un isolement du Québec. « On l'a fait, voilà, c'est important. Le Québec a beaucoup gagné dans les négociations. Il faut faire un compromis. C'est une ronde Canada, le Québec a beaucoup gagné dans les discussions », assure-t-il.

« Nous sommes allés plus loin que l'accord du lac Meech en ajoutant une nouvelle gamme de pouvoirs pour le Québec. Au Québec, on doit accepter les résultats de la conférence, c'est le Québec qui a établi les règles du jeu. Nous avons fait une offre importante qui assure le bon fonctionnement du Canada », a dit quant à lui le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna.

Pour le premier ministre Gary Filmon, du Manitoba, c'est un projet « équilibré » de réforme. Selon le président de la conférence des premiers ministres, Michael Haccourt (Colombie-Britannique), il s'agit « d'un ensemble de compromis pour le Canada... (qui résulte) d'une incroyable bonne volonté des participants ».

Pour le grand chef de l'Assemblée des premières nations, il s'agit de « gains substantiels ». M. Ovide Mercredi reste convaincu que « le Québec ne s'opposera pas aux gains que nous avons faits ».

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 0 8 1 C
La maîtrise des intelligibles

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DE LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LA GRANDE COURSE du 5 juillet au Bassin Bonsecour du Vieux-Port de Montréal



AU PROFIT DE LA RECHERCHE SUR LES MALADIES INFANTILES

AVEZ-VOUS GAGNÉ?

- 1^{er} prix: N° 226023
Gagne: Une berline 1992 BMW 318i, quatre portes d'une valeur de 29 600 \$
 - 2^e prix: N° 208388
Gagne: Un bateau Chaparral 1600SL équipé d'un moteur Mariner 75 h.p. et d'une remorque, le tout d'une valeur de 16 900 \$.
 - 3^e prix: N° 249606
Gagne: Un équipement électronique "Audio Visuel" de la Baie, une valeur de 6 000 \$.
 - 4^e prix: N° 228096
Gagne: Un voyage familial d'une semaine pour quatre personnes de Voyages Fantastique sur les ailes d'American Airlines, une valeur de 5 000 \$.
 - 5^e prix: N° 200457
Gagne: Un bon d'achat échangeable chez les marchands de la Place Alexis Nihon, une valeur de 2 000 \$.
 - 6^e prix: N° 206717
Gagne: Une bague en or 14k pour dame dont la pièce centrale est un diamant de 0,25ct rehaussée d'un coussin de diamants de 0,18ct de Rolland Raby Inc., joaillier-diamantaire, une valeur de 2 000 \$.
 - 7^e prix: N° 208335
Gagne: Des bons de carburant de la Pétrolière Impériale Esso, une valeur de 1 500 \$.
 - 8^e prix: N° 201836
Gagne: Des bons de carburant de la Pétrolière Impériale Esso une valeur de 1 000 \$.
- Toutes les taxes sont incluses.

RÉCLAMATION

Pour réclamer votre prix, remplissez la partie à compléter au verso de votre billet et faites-le parvenir par courrier recommandé avant le 8 janvier à 16h30 à Lot-o-Sprint OVIDE 1992, 300, Berge du Canal, bureau 317, Ville Saint-Pierre (Québec) H8R 1H3 ou composez le (514) 595-6411 ou le 1-800-665-2358.

